

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 02 octobre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,
Madame Céleste Simard,
Monsieur Martin Blanchette.

Monsieur Léo-Paul Côté,
Madame Myriam Bourgault,

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2023-10-147 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

2023-10-148 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Sur proposition de madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2023-10-149 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2023-10-150 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de madame Céleste Simard est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.09.2023 pour valoir comme ci-long reproduite et formant un total de 115 985.99 \$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : Août 2023 Valeurs déclarées : 2 500.00\$

2023-10-151 ADOPTION DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport des permis de construction tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

2023-10-152 REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE 01 JUIN 2024 AU 31 MAI 2029

Attendu que conformément à la *Loi au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Lemieux et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

Attendu que Mallette actuaire Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de Lemieux, souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires Inc. en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Léo-Paul Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la municipalité de Lemieux mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité de Lemieux s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Lemieux durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Lemieux joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Lemieux s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉ

URBANISME : Rien à signaler.

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT

L'installation de l'automate pour le système d'égout a été installé.

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2023-10-153 SOUSSION DE GRÉ À GRÉ CONTRAT DÉNEIGEMENT : COUR DE LA CASERNE, COUR DE L'ÉGLISE, COURS AVANT ET ARRIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET MARAIS

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de solliciter LA FERME DES MIL BROMES pour un contrat de déneigement de la cour de la caserne, cour de l'Église, les cours avant et arrière de l'édifice municipal ainsi que les marais pour la saison 2023-2024.

ADOPTÉE

VOIRIE:

Les travaux de la Route à Bouchard et du Rg de la Rivière ont débuté le 26 septembre et l'asphaltage est prévu pour les 2 et 3 octobre.

2023-10-154 DEUXIÈME APPEL D'OFFRE POUR L'ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALES.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucun entrepreneur qui sont venu déposer à la municipalité de Lemieux leur soumissions concernant l'appel d'offre de l'entretien et déneigement des routes municipales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent déposer une deuxième fois au SEAO l'appel d'offre pour l'entretien et déneigement des route municipales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026;

Sur proposition de madame Myriam Bougault, il est résolu à l'unanimité des membres présents de redéposer au SEAO un nouvel appel d'offre avec une durée de contrat de 1 an, 3 ans et 5 ans pour l'entretien et déneigement des routes de la municipalité 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026.

ADOPTÉE

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES

MONSIEUR Le Maire a participé à la dernière réunion de la MRC tenue le 20 septembre.

Il y fut question :

- Attribution des fonds;
- Mandat à la direction générale pour l'engagement de 2 ressources du service de l'aménagement du territoire;
- Avis de conformité
Municipalité de Fortierville et Municipalité de Manseau;
- Cours d'eau – Adoption du règlement no. 413;
- CPTAQ – Appui et conformité au dossier no. 442105 ;
- Dérogations mineures Ville de Bécancour – lot 6 319 585 (secteur Saint-Grégoire) – lot 2 942 564 (secteur Saint-Grégoire);
- Demande d'appui – CRECQ;
- Poste de la SQ – contrat de déneigement;
- Règlement d'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (article 53.20.2 Loi sur la qualité de l'environnement);
- Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la MRC de Bécancour;
- Politique de confidentialité de la MRC de Bécancour;
- Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 - priorités d'intervention pour l'année 2023;
- Répartition des cadets de la SQ pour l'été 2024.

DOCUMENTS :

RÉGIE DES DÉCHETS

Prochaine réunion le 12 octobre.

INCENDIE : Rien à signaler.

LOISIRS :

2023-10-155 DON POUR LES PANIERS DE NOEL

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de faire un don de 100\$ pour les paniers de Noël.

ADOPTÉE

2023-10-156 CARTES- CADEAUX POUR LES NOUVEAUX NÉS

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'effectuer l'achat de cartes cadeaux d'un montant de 100\$ chacune pour les nouveaux nés.

ADOPTÉE

Journées de la culture du 29 septembre au 01 octobre 2023

Pour Lemieux, la journée de la culture fut le 30 septembre. Il y a eu plus de 20 participants à chaque atelier et pour le souper également. Ce fut une belle réussite.

2023-10-157 APPUI AU PROJET DE MISE EN NORME DU PARC DES LOISIRS DE LEMIEUX – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet que le Comité des loisirs de Lemieux, pour leur demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la mise en norme du parc des loisirs de Lemieux.

ADOPTÉ

BIBLIOTHÈQUE :

2023-10-158 RÉSEAU BIBLIO - RÉUNION D'AUTOMNE 2023

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents de défrayer les frais de déplacement de Mesdames Lucie Blanchette, Annette Belisle et Émilie Garneau pour la réunion d'automne qui aura lieu le 21 octobre à l'École Chavigny de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

COURS D'EAU : Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

CORRESPONDANCE :

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2023 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-10-159 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21h13.

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.
